



DECISION N° 128 - /SEMPBE/DGD DU 05 OCT. 2018

**PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT
DU COMITE CHARGE DES RECONCILIATIONS DES VALEURS**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la loi n°64-291 du 01 Août 1964, portant Code des Douanes ;
- Vu le Décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2017-297 du 12 mai 2017 portant promotion du Colonel DA Pierre Alphonse au grade de Colonel-Major des Douanes;
- Vu l'arrêté n°360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu la Convention Etat de Côte d'Ivoire-WEBB Fontaine Group du 28 février 2013 ;

Considérant les nécessités du service ;

DECIDE

Article 1: Il est créé, au sein de la Direction Générale des Douanes, un Comité (DOUANE-Webb Fontaine) chargé de la réconciliation des valeurs dit « **Comité de Réconciliation des Valeurs** ».

Article 2 : Le Comité de Réconciliation des Valeurs a pour mission de veiller à la cohérence entre les valeurs attestées par la société Webb Fontaine et reprises sur les RFCV et les valeurs reconnues par le service, à l'occasion des procédures de dédouanement.

Article 3 : Le Comité de Réconciliation des Valeurs est présidé par le Colonel N'DRI Koffi Jacques, Conseiller Technique du Directeur Général des Douanes.

Il est composé des membres ci-après : deux (02)

• **Au titre de la Direction Générale des Douanes :**

- **Mr SORO Namogo Oumar**, Inspecteur Principal des Douanes, à l'Inspection des Services Douaniers ;
- **Colonel AKE Aboa Léopold Barthélémy**, Directeur de l'Analyse des Risques, du Renseignement et de la Valeur.

• **Au titre de la société Webb Fontaine CI :**

- **Mr Guy WATERSCHOOT**, Directeur des Opérations ;
- **Mr Yvan KAREGUIRE**, Responsable de la formation des VCA.

Le Secrétariat du Comité est assuré par un représentant de la Direction Générale des Douanes.

Article 4 : Le Comité se réunit sur convocation de son Président.

Article 5 : Il est loisible au Comité de faire appel à tout sachant dans le cadre de ses activités.

Article 6 : Les activités du Comité des Réconciliations des Valeurs sont sanctionnées par un rapport mensuel transmis au Directeur Général des douanes.

Article 7 : La présente prend effet à compter de sa date de signature.

AMPLIATIONS

- SEPMBPE/Cab	1
- Webb Fontaine CI	1
- IGD	1
Toutes Direction Douanes	1

Le Directeur Général des Douanes

